

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES
RENTREE SCOLAIRE 2021 – 2022

DEBUT DE LA DEMI-PENSION LE MARDI 5 OCTOBRE 2021

Le paiement de la cantine pour la période de : **Octobre - Novembre - Décembre** s'effectuera :
Les lundi 04 – mardi 05 – jeudi 07 – vendredi 08 octobre de : 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00.

Octobre : 08 jours : 17,60 € (**1^{er} jour de cantine le mardi 05 octobre**)

Novembre : 10 jours : 22,00 €

Décembre : 07 jours : 15,40 €

Total : 25 jours : 55,00 € à régler pour les **élèves de 6^{ème} et 5^{ème}**

Compte tenu de la présence en demi-groupe pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, aucun montant ne sera encaissé dans l'immédiat, mais la demi-pension sera quand même assurée dès lors que l'élève est inscrit en qualité de demi-pensionnaire et présent au collège.

Le montant à régler sera communiqué aux parents après les vacances de toussaints.

- 3 modes de paiement : ESPECES (faire l'appoint) - CHEQUE – CARTE BLEUE

Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

Rappel :

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées

La Principale,

Sandrine-Myriam VICTORIN